



## Table de concertation régionale en proche aidance 0-100 ans Mauricie-Centre-du-Québec (MCQ)

# MANDAT ET FONCTIONNEMENT

Révision Octobre 2022

## Mandat de la table régionale en proche aidance 0-100 ans MCQ

### Vision :

Soutenir l'amélioration des services aux personnes proches aidantes<sup>1</sup> (accessibilité, continuité, qualité) en vue de favoriser leur bien-être. Travailler ensemble pour que ces personnes, peu importe leur âge, puissent se reconnaître et jouer pleinement leur rôle en étant soutenues à la hauteur de leur contribution, et ce, qu'elles soutiennent un enfant, un adulte, une personne aînée, en quête ou en perte d'autonomie.

### Objectifs :

- Favoriser la concertation entre les différents acteurs concernés par la proche aidance vers une vision commune des besoins des personnes proches aidantes en MCQ;
- Contribuer à l'élaboration, à l'adoption et au suivi de la mise en œuvre d'un plan d'action régional en vue d'améliorer l'offre de services en réponse aux besoins des personnes proches aidantes de la Mauricie et du Centre-du-Québec, dans le respect des mandats et des responsabilités de tous les acteurs concernés.

## Composition

La composition de la table de concertation régionale s'appuie sur les principes suivants :

- Les membres participent au comité à titre d'experts en proche aidance, ils jouent une fonction d'influence et décisionnelle;
- Dans l'éventualité où un membre représente d'autres organisations, celui-ci est désigné et reconnu par les organisations qu'il représente ;
- La composition de la table assure une représentativité équitable
  - o de la diversité des dyades d'aidants-aidés;
  - o des RLS de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- Les partenaires régionaux impliqués auprès des orientations ministérielles en proche aidance sont représentés;
- L'organisation des services du CIUSSS MCQ est représentée ;
- Les proches aidants des utilisateurs de services du CIUSSS MCQ sont représentés ;
- Le secteur de la recherche en proche aidance est représenté ;

---

<sup>1</sup> Le terme « personne proche aidante » réfère à toute personne qui apporte un soutien à un ou à plusieurs membres de son entourage qui présentent une incapacité permanente ou temporaire de nature physique, psychologique, psychosociale ou autre avec qui elle partage un lien affectif, familial ou non.



- Pour assurer le bon fonctionnement du comité, la composition de celui-ci se limitera à un maximum de 20 membres.

Considérant ces principes, la table est composée de :

- Un représentant des associations de personnes proches aidantes par RLS concerné;
- Un représentant des regroupements d'organismes :
  - o Ouvrant auprès des PPA de personnes
    - Autistes ou en situation d'handicap physique ou intellectuel, ou souffrant de maladie chronique en Mauricie
    - Autistes ou en situation d'handicap physique ou intellectuel, ou souffrant de maladie chronique au Centre-du-Québec
    - Présentant des vulnérabilités au niveau de la santé mentale et des dépendances en MCQ ;
    - Présentant un trouble neurocognitif majeur (Alzheimer, Parkinson, etc) en MCQ ;
  - o Offrant les soins à domicile en MCQ.
- 2 à 3 représentants du CIUSSS MCQ (à confirmer) ;
- Un représentant de l'Appui pour les proches aidants pour la MCQ ;
- Un représentant désigné du Comité des usagers du centre intégré (CUCI) ;
- Un représentant du milieu de la recherche.

## Fonctionnement et responsabilités

La table est coordonnée en partenariat entre deux membres pour un mandat de 3 années :

- La coordonnatrice en proche aide du CIUSSS MCQ ;
- Un représentant d'organismes communautaires offrant, en mission unique, des services aux proches aidants.

Selon les actions, la table mandate des responsables issus de la table qui piloteront des comités de travail. Ces responsables, au nombre de deux par comité, proviendront du CIUSSS-MCQ et l'autre du milieu communautaire. La composition de ces comités de travail est tributaire des objectifs poursuivis et précisée par les responsables des comités. Des partenaires peuvent ainsi joindre les travaux des comités pour leur expertise sans toutefois être membre de la table.



Rôle	Responsabilités
<b>Coprésident.e.s de la table</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planifier, préparer, animer et faire le suivi des rencontres de la table ;               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Acheminer le projet d'ordre du jour et les documents afférents minimalement une semaine avant la date de la rencontre de la table ;</li> <li>○ Rédiger et acheminer le compte-rendu de la rencontre dès que possible suite à celle-ci ;</li> </ul> </li> <li>▪ Soutenir les comités de travail dans la gestion des projets et la mise en œuvre de certaines actions ;</li> </ul>
<b>Membres de la table régionale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer une liaison entre les organismes représentés et la table régionale ;</li> <li>▪ Participer de façon active à la concertation entourant la réponse à leurs besoins.               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lire les documents afférents préalablement à la rencontre ;</li> <li>○ Porter à l'attention de la table les enjeux vécus par les personnes proches aidantes du territoire de la MCQ ;</li> </ul> </li> </ul>
<b>Responsables des comités de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élaborer et mettre en œuvre un plan de travail pour le projet identifié par la table, le faire valider et en assurer le suivi auprès de ceux-ci ;</li> <li>▪ Identifier les partenaires qui pourront être impliqués au projet selon leur expertise ;</li> <li>▪ Évaluer l'atteinte de l'objectif.</li> </ul>
<b>Partenaires de la table régionale (Participants aux comités de travail)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribuer à préciser l'objectif de travail à partir d'une priorité identifiée par la table, à élaborer un plan d'action;</li> <li>▪ Mettre en œuvre les actions du plan d'action;</li> <li>▪ Évaluer l'atteinte de l'objectif.</li> </ul>

### Axes d'action

La table établit son plan d'action territorial et les objectifs annuels qui seront avancés par la table. Les objectifs du plan d'action sont ciblés selon 4 grands besoins communs aux personnes proches aidantes (axes d'action) :

- Des services aux PPA basés sur le partenariat ;
- Le partage de l'information, la promotion des ressources et la formation tant auprès de la PPA que des intervenants ;



- La reconnaissance et l'auto-reconnaissance des PPA ;
- Le développement d'environnements conciliants qui favorisent le maintien et l'amélioration de la qualité de vie.

### Calendrier des rencontres

Un suivi de l'avancement de ces actions sera effectué à la table selon le calendrier établi qui implique minimalement trois rencontres par année.